



Programme de la formation CQP « OPERATEUR DE PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR »

Public visé :

- ⇒ Salariés en parcs acrobatiques en hauteur
- ⇒ Opérateurs en parcs acrobatiques en hauteur

Objectifs pédagogiques :

L'opérateur de PAH doit être capable de :

- ⇒ Réaliser tous les parcours dont il a la surveillance
- ⇒ Participer à l'ouverture et à la fermeture des parcours
- ⇒ Accueillir, conseiller, prévenir les pratiquants et les visiteurs
- ⇒ Procéder à la mise en place et à la vérification des équipements des pratiquants (EPI)
- ⇒ Réaliser un CUMEDS (Consignes d'Utilisation du Matériel et Explications de Début de Séance)
- ⇒ Evaluer sur un parcours TEST (obligatoire), l'aptitude des pratiquants à évoluer en autonomie sur les parcours
- ⇒ Veiller au respect des consignes de sécurité
- ⇒ Détecter et signaler les détériorations matérielles aux personnes chargées de la maintenance
- ⇒ Mettre en œuvre les procédures de retour et de stockage des EPI ; effectuer le contrôle de routine de ces derniers
- ⇒ Donner l'alerte et apporter, depuis le sol, son aide aux pratiquants

Pour l'opérateur titulaire de l'option « évacuation », être capable :

- ⇒ D'intervenir en hauteur
- ⇒ D'évacuer, si nécessaire, des pratiquants en difficulté ou en danger

Durée de la formation :

La formation au CQP d'OPAH se déroule de la manière suivante :

- ⇒ Stage initial d'acquisitions technique et théorique : 24 heures, avec un organisme de formation accrédité.
- ⇒ Mise en situation professionnelle et formation complémentaire en entreprise, au poste de travail : 120 heures, encadrées par un tuteur.

Moyens pédagogiques et d'encadrement :

- ⇒ Un mémento de formation de l'Opérateur de Parcours Acrobatiques en Hauteur » est distribué à chaque stagiaire en début de stage

AFFORPAH

Adresse postale : BP 30031 03401 YZEURE CEDEX

Adresse siège social : 42 rue de Monge 75 005 Paris

Tel : 06 81 67 18 87 / Mail : s.bureau@afforpah-formation.org

N° Siret : 501 150 528 000 21 / N° déclaration d'activité 11 75 49 824 75



- ⇒ Les formateurs sont titulaires d'un BE ou DE Escalade, Canyon, Spéléologie ou Guide de Haute Montagne .

Dispositif de suivi d'exécution :

- ⇒ **A l'issue de la formation initiale**, un livret d'évaluation de la maîtrise professionnelle du candidat est transmis au tuteur, sur sa demande, par l'organisme de formation.
- ⇒ **A l'issue de la formation en entreprise**, après un entretien final éventuel (stagiaire, tuteur, formateur), un avis circonstancié est émis.
- ⇒ **La validation finale du CQP** sera faite par un jury nommé par la CPNEF (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation).

Conditions de mise en œuvre :

Sur parc

Contenu de la formation :

Descriptif	Volume horaire
1^{ère} demi-journée	Total : 4h
- Présentation du stage - Organisation administrative - Mise en situation sur un parcours	45min
- Présentation des compétences de l'opérateur - Présentation du matériel (EPI)	30min
- Présentation du matériel d'évacuation et manipulation de corde - Démonstration d'une évacuation au sol au départ d'une plate-forme	45min
- Sécurité ➔ règle de sécurité sur les PAH (affichage- registres...) ➔ facteur de chute (théorie)	2h

2^{ème} demi-journée	Total : 4h
- Présentation des normes d'exploitation AFNOR et CEN	1h
- Texte réglementaire : l'instruction ministérielle	30min
- Techniques d'intervention et d'évacuation : ➔ aide aux personnes en difficulté (évacuation vers une plateforme) ➔ évacuation d'une personne au sol au départ d'une plateforme	2h30

3^{ème} demi-journée	Total : 4h
Règlements intérieurs des PAH (définition - explication)	30min
- Accueil du public et travail sur les explications de départ ➔ connaissance de l'activité ➔ équiper le public avec des EPI (mise en place et vérification)	3h30

AFFORPAH

Adresse postale : BP 30031 03401 YZEURE CEDEX

Adresse siège social : 42 rue de Monge 75 005 Paris

Tel : 06 81 67 18 87 / Mail : s.bureau@afforpah-formation.org

N° Siret : 501 150 528 000 21 / N° déclaration d'activité 11 75 49 824 75

→ donner les informations de départ et consigne d'utilisation	
→ surveillance directe, indirecte et observation des pratiquants	
4^{ème} demi-journée	Total : 4h
- Réintégration et gestion des EPI	30min
- Ouverture et fermeture quotidienne des parcours (méthodologie)	30min
- Techniques d'intervention et d'évacuation	
→ évacuer une personne pendue sur ses longes et/ou sa poulie	3h
→ cas particuliers	

5^{ème} demi-journée	Total : 4h
- Notions élémentaires sur le milieu environnemental	1h
- Informations sur les problèmes liés à la météorologie	
Par demi-groupes : révisions et évaluations finales	
→ évacuations : applications	3h
→ consignes d'utilisation du matériel et explications de début de séance	

6^{ème} demi-journée	Total : 4h
- Contrôle et maintenance d'un parcours	
→ contrôles journaliers périodiques	
→ registre des fiches journalières	
→ donner l'alerte en cas d'accident (registre des déclarations)	2h
→ POSS plan d'organisation de sécurité et de secours	
- Responsable jour : définition et son rôle	30min
- Bilan du stage	
→ vérification des acquisitions théoriques et compléments d'information éventuels	1h30
→ entretiens divers	

TOTAL	24h
--------------	------------